

COMMUNE DE SAINT-ANDRE-GOULE-D'OIE (Vendée)

Séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

(suivant article 4 de l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 qui modifie l'article L.2121-23 du CGCT)

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

N°	Examinée le	Objet	Décision (Approuvée/rejetée)
D69-2024	16/12/2024	Acquisition d'anciens bâtiments avicoles situés au lieudit « Le Maroc » sur la commune de Chauché	Approuvée
D70-2024	16/12/2024	Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie / Demande de subvention auprès de l'Etat	Approuvée
D71-2024	16/12/2024	Décision Modificative n°2 au budget communal	Approuvée
D72-2024	16/12/2024	Demande d'aide financière à l'investissement pour la pose d'un sol souple sous les jeux à l'accueil de loisirs	Approuvée
D73-2024	16/12/2024	Attribution du marché pour la fourniture et l'installation d'une tribune télescopique dans la future salle polyvalente	Approuvée
D74-2024	16/12/2024	Tarifs des salles communales à compter du 1 ^{er} Janvier 2025	Approuvée

Publication du 18 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-André-Goule-d'Oie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 18

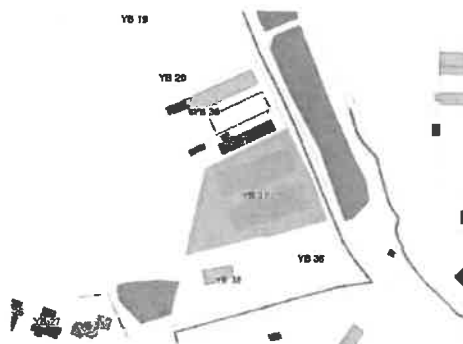
Date de convocation du Conseil municipal : 10 décembre 2024

Présents	DALLET Jacky, SOULARD Catherine, GUERY Francis, FONTENY Natacha, CARTEAU Anthony, DAHERON Wilfried, ALLIN Nicolas, BARRETEAU Angéline, BERNARD Emeline, GUIMBRETIERE Christina, COLONNIER Richard, BREMAND Géraldine, JOSSET Nicole, METAYER Stéphane, RAGON Claudine, ROUSSELOT Catherine, VINET Laurent.
Absent(s) excusé(s)	Steven LAGET (pouvoir à Nicolas ALLIN), ARRIVÉ Benjamin,
Secrétaire de séance	Laurent VINET
D69-2024 / OBJET	Acquisition d'anciens bâtiments avicoles situés au lieudit « Le Maroc » sur la commune de Chauché

Monsieur Le Maire rappelle les différents éléments présentés lors de la session du Conseil Municipal le 4 novembre, à savoir :

La commune a besoin d'augmenter sa surface de stockage pour les services techniques tout en proposant aux associations un espace commun compartimenté en boxis réservés à chacune.

Deux anciens bâtiments avicoles idéalement situés près du bourg bien que construits sur la commune voisine de Chauché répondent à ces besoins et des devis ont été demandés pour estimer le coût de l'adaptation de ces bâtiments. Le Conseil Municipal a validé le projet et chargé Monsieur Le Maire de discuter avec le propriétaire. Le prix de 30 000 € net vendeur et bâtiments vides a été arrêté.



Puis Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur cette acquisition

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ VALIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée YB 37 appartenant au GAEC Les Deux Hameaux d'une superficie d'environ 4 855 m², située au lieudit « Le Maroc » sur la commune de Chauché pour un prix net vendeur de 30 000 €, les frais d'acte seront pris en charge par la commune de Saint-André-Goule-d'Oie ;
- ✓ POSE comme condition à cette acquisition que le propriétaire retire des bâtiments l'ensemble des équipements intérieurs et extérieurs liés à l'élevage ;
- ✓ DECIDE de confier la vente à Maître DENIS, notaire à Saint Fulgent ;
- ✓ ACCEPTE de prendre en charge les frais notariés, conséquence de la présente acquisition ;
- ✓ AUTORISE Monsieur Le Maire ou, en son absence, Mme la 1^{ère} adjointe, à signer l'acte authentique et toutes les pièces concernant la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 18 décembre 2024

ID : 085-218501963-20241216-D69_2024-DE

A Saint-André-Goule-d'Oie, le 17 Décembre 2024

Le Maire :
J.DALLET



Le secrétaire de séance
Laurent VINET-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr (<http://www.telerecours.fr>).

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-André-Goule-d'Oie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 18

Date de convocation du Conseil municipal : 10 décembre 2024

Présents	DALLET Jacky, SOULARD Catherine, GUERY Francis, FONTENY Natacha, CARTEAU Anthony, DAHERON Wilfried, ALLIN Nicolas, BARRETEAU Angéline, BERNARD Emeline, GUIMBRETIERE Christina, COLONNIER Richard, BREMAND Géraldine, JOSSET Nicole, METAYER Stéphane, RAGON Claudine, ROUSSELOT Catherine, VINET Laurent.
Absent(s) excusé(s)	Steven LAGET (pouvoir à Nicolas ALLIN), ARRIVÉ Benjamin,
Secrétaire de séance	Laurent VINET
D70-2024 / OBJET	Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie / Demande de subvention auprès de l'Etat

Monsieur Le Maire rappelle que la commission Aménagement-Urbanisme-Environnement a travaillé avec la cellule d'appui « SCDECI » (Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie) pour réaliser un état des lieux et chiffrer nos besoins en la matière.

La mise en conformité de la défense incendie pour la commune représente un investissement très important. En effet, beaucoup de secteurs sont à renforcer et il sera nécessaire d'installer des réserves souples dans les villages pour lesquels les extensions de réseau ne sont pas possibles.

Monsieur Le Maire rappelle ensuite les critères de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et précise que la commune pourrait obtenir le soutien de l'État par le biais de ces aides à l'Investissement.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal s'il valide cette mise en conformité de la défense incendie et le plan de financement ci-dessous.

COÛT HT DU PROJET	231 000 € HT
RECETTES ATTENDUES	
DETR - DSIL demandée (60%)	138 600 €
Auto-financement	92 400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **DONNE SON ACCORD** et **SOLLICITE** les aides de l'État pour ce projet ;
- ✓ **ADOpte** le plan de financement qui vient de lui être présenté.

<p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,</p> <p>Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 Publié le 17/12/2024 ID : 085-218501963-20241216-D70_2024-DE</p>	<p>A Saint-André-Goule-d'Oie, le 17 Décembre 2024 Le Maire : J. DALLET</p>  	<p>Le secrétaire de séance Laurent VINET</p> 
---	---	--

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-André-Goule-d'Oie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 18

Date de convocation du Conseil municipal : 10 décembre 2024

Présents	DALLET Jacky, SOULARD Catherine, GUERY Francis, FONTENY Natacha, CARTEAU Anthony, DAHERON Wilfried, ALLIN Nicolas, BARRETEAU Angéline, BERNARD Emeline, GUIMBRETIÈRE Christina, COLONNIER Richard, BREMAND Géraldine, JOSSET Nicole, METAYER Stéphane, RAGON Claudine, ROUSSELOT Catherine, VINET Laurent.
Absent(s) excusé(s)	Steven LAGET (pouvoir à Nicolas ALLIN), ARRIVÉ Benjamin,
Secrétaire de séance	Laurent VINET
D71-2024 / OBJET	Décision Modificative n°2 au budget communal

Monsieur le Maire explique que des ajustements sont nécessaires sur le budget communal. Il donne les explications des mouvements de crédits à réaliser et précise que les dépenses supplémentaires sont couvertes par des recettes supplémentaires d'une part et d'autres part par le report de crédits d'un chapitre à l'autre.

Il présente les écritures et demande au Conseil Municipal son avis sur cette décision modificative

OPÉRATION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BUDGET	DESICION MODIFICATIVE	BUDGET APRES DM
INVESTISSEMENT DEPENSES					
22 Equipements sportifs	2135	Agencement et aménagement des constructions	20 500 €	+ 3 000 €	23 500 €
26 Locatifs	2135	Agencement et aménagement des constructions	5 000 €	- 3 000 €	2 000 €
51 Cimetière	212	Agencement et aménagement de terrains	60 000 €	+ 40 000 €	100 000 €
74 Salle polyvalente	2131	Bâtiments publics	3 118 876,01	- 40 000 €	3 078 876,01 €
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES				0	

OPÉRATION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BUDGET	DESICION MODIFICATIVE	BUDGET APRES DM
FOCNTIONNEMENT RECETTES					
	73223	Fonds départemental des droits de mutation	50 000 €	+ 28 600 €	78 600€
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES				28 600 €	
	613	Locations	8 000 €	+ 1 000 €	9 000 €
	622	Rémunération d'honoraires et intermédiaires	6 000 €	+ 2 600 €	+ 8 600 €
	6237	Publications	10 000 €	+ 3 500 €	13 500 €
	635	Impôts	6 000 €	1 500 €	7 500 €
	65748	Subvention associations	50 000 €	+ 20 000 €	70 000 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES				+ 28 600 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à vote

✓ **ADOPTE** la décision modificative n°2 qui vient de lui être présentée au le budget principal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,	A Saint-André-Goule-d'Oie, le 17 Décembre 2024 Le Maire J.DALLET	Le secrétaire de séance Laurent VINET
Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 Publié le ID : 085-218501963-20241216-D71B_2024-BF		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr (<http://www.telerecours.fr>).

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-André-Goule-d'Oie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 18

Date de convocation du Conseil municipal : 10 décembre 2024

Présents	DALLET Jacky, SOULARD Catherine, GUERY Francis, FONTENY Natacha, CARTEAU Anthony, DAHERON Wilfried, ALLIN Nicolas, BARRETEAU Angéline, BERNARD Emeline, GUIMBRETIERE Christina, COLONNIER Richard, BREMAND Géraldine, JOSSET Nicole, METAYER Stéphane, RAGON Claudine, ROUSSELOT Catherine, VINET Laurent.
Absent(s) excusé(s)	Steven LAGET (pouvoir à Nicolas ALLIN), ARRIVÉ Benjamin,
Secrétaire de séance	Laurent VINET
D72-2024 / OBJET	Demande d'aide financière à l'investissement pour la pose d'un sol souple sous les jeux à l'accueil de loisirs

Mme Catherine SOULARD explique que ce sont des graviers qui sont utilisés pour amortir les chutes au niveau des jeux de l'accueil de loisirs -périscolaire. Elle fait part des remarques du personnel d'encadrement qui se plaint des inconvénients de ce matériau et demande la pose d'un sol souple qui assurerait un meilleur amorti et éviterait les risques de projections ou de chutes.

Mme SOULARD indique que la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée accompagne les accueils de loisirs dans leurs projets d'investissements en octroyant des aides à l'investissement pour travaux immobiliers et achat d'équipement.

Elle précise les critères d'attribution et explique que la commune pourrait obtenir le soutien de la CAF. La commune a demandé des devis et Mme SOULARD soumet au Conseil Municipal le plan de financement correspondant à l'investissement.

COÛT HT DU PROJET	7 405 € HT
RECETTES ATTENDUES	
Aide Financière à l'investissement octroyée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée (40%)	2 962 €
Auto-financement	4 443 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **SOLLICITE** les aides de la CAF de la Vendée pour ce projet ;
- ✓ **ADOpte** le plan de financement qui vient de lui être présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,	A Saint-André-Goule-d'Oie, le 17 Décembre 2024 Le Maire : J.DALLET	Le secrétaire de séance Laurent VINET
Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 Publié le ID : 085-218501963-20241216-D72_2024-DE		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr (<http://www.telerecours.fr>).

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-André-Goule-d'Oie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19

Date de convocation du Conseil municipal : 10 décembre 2024

Présents	DALLET Jacky, SOULARD Catherine, GUERY Francis, FONTENY Natacha, CARTEAU Anthony, DAHERON Wilfried, ALLIN Nicolas, BARRETEAU Angéline, ARRIVE Benjamin, BERNARD Emeline, GUIMBRETIERE Christina, COLONNIER Richard, BREMAND Géraldine, JOSSET Nicole, METAYER Stéphane, RAGON Claudine, ROUSSELOT Catherine, VINET Laurent.
Absent(s) excusé(s)	Steven LAGET (pouvoir à Nicolas ALLIN)
Secrétaire de séance	Laurent VINET
D73-2024 / OBJET	Attribution du marché pour la fourniture et l'installation d'une tribune télescopique dans la future salle polyvalente

M Francis GUÉRY adjoint en charge de ce dossier rappelle que la commune a choisi d'équiper la nouvelle salle polyvalente de gradins amovibles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

Vu les articles R. 2123-1, R. 2131-12 et L. 2123-1 du Code de la commande publique,

Un appel public à concurrence a été nécessaire.

Pour rappel, les éléments du marché étaient les suivants :

- Mode de passation du marché : Procédure adaptée
- Publication : du 16 octobre 2024 au 12 novembre 12H sur marchés sécurisés et sur Ouest France le 21/10/2024
- Allotissement : sans allotissement
- Critères de jugement des offres : Valeur technique de l'offre : 50 % - Prix de l'offre : 50 %

⇒ 3 entreprises ont déposé une offre

Après une première analyse une négociation a été lancée et, en parallèle, des précisions ont été demandées aux candidats. Au vu du rapport d'analyse des offres le classement des entreprises est le suivant :

Entreprise	Valeur tech / 50	Prix Après négo (HT)	Prix / 50	Note globale / 100	Classement
MASTER INDUSTRIE	48	116 501,99 €	49,91	97,91	1
HUGON	45	124 000,00 €	46,89	91,89	5
SAMIA DEVIANNE	47	116 297,72 €	50,00	97,00	2
HUGON Variante	46	125 712,50 €	46,26	92,26	4
SAMIA DEVIANNE Variante	48	122 567,85 €	47,44	95,44	3

Monsieur GUÉRY précise que la commission Aménagement-Urbanisme-Environnement propose de retenir l'entreprise la mieux-disante soit l'entreprise Master Industrie pour 116 501,99 €.

Monsieur Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **DECIDE**, d'attribuer le marché pour la fourniture et l'installation d'une tribune télescopique dans la future salle polyvalente à l'entreprise Master Industrie pour un montant de 116 501,99 € HT

<p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,</p> <p>Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 Publié le 18 DÉCEMBRE 2024 ID : 085-218501963-20241216-D73_2024-DE</p>	<p>A Saint-André-Goule-d'Oie, le 17 Décembre 2024 Le Maire : J.DALLET</p>   <p>Le secrétaire de séance Laurent VINET</p> 
---	---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr (<http://www.telerecours.fr>).

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-André-Goule-d'Oie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19

Date de convocation du Conseil municipal : 10 décembre 2024

Présents	DALLET Jacky, SOULARD Catherine, GUERY Francis, FONTENY Natacha, CARTEAU Anthony, DAHERON Wilfried, ALLIN Nicolas, BARRETEAU Angéline, ARRIVE Benjamin, BERNARD Emeline, GUIMBRETIERE Christina, COLONNIER Richard, BREMAND Géraldine, JOSSET Nicole, METAYER Stéphane, RAGON Claudine, ROUSSELOT Catherine, VINET Laurent.
Absent(s) excusé(s)	Steven LAGET (pouvoir à Nicolas ALLIN)
Secrétaire de séance	Laurent VINET
D74-2024 / OBJET	Tarifs des salles communales à compter du 1^{er} Janvier 2025

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission Communication-Associations-Sports-Loisirs après en avoir délibéré, à l'unanimité

✓ **DECIDE** de fixer comme suit l'ensemble des tarifs municipaux à partir du 1^{er} janvier 2025

SALLES COMMUNALES		Habitants de la commune	Habitants hors commune	
salle des Mésanges (80 personnes)	particuliers	1 journée	170,00 €	250,00 €
		le 2 ^{ème} jour consécutif	90,00 €	125,00 €
	location dans un cadre commercial	1 journée	170,00 €	250,00 €
		la 1/2 journée (4H)	80,00 €	
salle Multi (50 personnes)	particuliers	1 journée	120,00 €	180,00 €
		le 2 ^{ème} jour consécutif	88,00 €	120,00 €
	location dans un cadre commercial	1 journée	120,00 €	180,00 €
		la 1/2 journée (4H)	50,00 €	
salle des Logis I risque de changement de salle si une réservation de dernière minute est effectuée pour un vin d'honneur suite à une sépulture (50 personnes)	particuliers	1 journée	120,00 €	180,00 €
		le 2 ^{ème} jour consécutif	88,00 €	120,00 €
		Préparation la veille si la salle est disponible	50,00 €	50,00 €
	location dans un cadre commercial	1 journée	120,00 €	180,00 €
		jours suivants	50,00 €	
↳ Vin d'Honneur	pour l'ensemble des salles		50,00 €	65,00 €
↳ Forfait CHAUFFAGE qui sera ajouté du 1 ^{er} octobre au 15 avril	1 journée		20,00 €	20,00 €
	jours suivants		20,00 €	20,00 €
↳ Arrhes	pour l'ensemble des salles sauf pour les vins d'honneur		25,00 €	25,00 €
Forfait MÉNAGE pour l'ensemble des salles	Un forfait de 150 € sera encaissé par la collectivité si les salles ne sont pas rendues propres et nécessitent l'intervention des services techniques			
Forfait POUBELLE pour l'ensemble des salles	Un forfait poubelle de 15€ sera encaissé par la collectivité si un dépôt supplémentaire de sacs est effectué en dehors des poubelles mises à dispositions			

<p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,</p> <p>Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 Publié le 16 décembre 2024</p> <p>ID : 085-218501963-20241216-D74_2024-DE</p>	<p>A Saint-André-Goule-d'Oie le 17 Décembre 2024</p> <p>Le Maire J. DALLET</p>  	<p>Le secrétaire de séance Laurent VINET</p> 
--	---	--

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr (<http://www.telerecours.fr>).